

Le 15 décembre 2023

Communiqué de presse

Adoption du PLFSS 2024 : les femmes chirurgiens-dentistes ne sont pas une variable d'ajustement.

Le SFCD a été entendu.

C'est à juste titre que l'amendement sénatorial proposant, comme pour les médecins, un Avantage Maternité Supplémentaire pour les femmes chirurgiens-dentistes, a été rejeté.

Les représentants de la nation ont compris, eux, que cette proposition pénalisait les professionnelles de santé.

Ils ont bien compris, eux, qu'il était discriminant de marchander l'installation des femmes dans les zones sous-dotées en échange d'un avantage maternité supplémentaire.

Le SFCD le dit et le répète aux représentants de notre profession depuis de nombreuses années : la maternité requiert des droits et non un pseudo avantage résultant d'un chantage pour favoriser l'attractivité d'un exercice en zone sous-dotée. Le SFCD y veille.

Aujourd'hui, la loi garantit aux femmes chirurgiens-dentistes des droits à maternité.

Demain, la convention devra en faire de même. L'attractivité dans les zones sous-dotées voire très sous-dotées ne se fera pas par un tour de passe-passe utilisant la maternité des femmes chirurgiens-dentistes : les femmes ne sont pas une variable d'ajustement. Le SFCD y veillera.



Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.

